

INSCRIPTIONS COUPE DE BOIS SUR PIED

Les personnes intéressées sont invitées à compléter le bulletin d'inscription ci-dessous et à le retourner en Mairie **avant le 30 octobre 2022.**

❶ Pour prétendre à une coupe de bois, il faut :

- Etre domicilié à Bethoncourt (une pièce d'identité accompagnée d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois sont demandés à l'inscription) et utiliser ce mode de chauffage ;
- Disposer d'un véhicule et de matériel adaptés pour le façonnage et le débardage du bois, ou avoir établi un contrat si une tierce personne réalise le bois pour vous ;
- Justifier d'être assuré en fournissant une copie de l'attestation d'assurance « Responsabilité civile chef de famille » à l'inscription ;
- Respecter les délais d'exploitation et de débardage, sous peine d'une amende de 90€.

Je soussigné,
NOM/PRENOM _____

ADRESSE _____

Numéro de téléphone : / / / /

Demande mon inscription pour l'attribution d'une coupe de bois au titre de la saison 2023. **Je certifie que ce bois sera destiné à ma provision personnelle.**

J'ai pris note que le tirage au sort aura lieu **le 7 décembre à 17h00 à la Salle des Fêtes et qu'aucune convocation ne me sera adressée.**

Bethoncourt, le _____
(signature)

Talon d'inscription à conserver par l'affouagiste

M. Mme _____

Date du tirage : mercredi 7 décembre 2022 à 17h00

Lieu : salle des fêtes

Coût : 9,00 € le stère

Délais : Le bois doit être façonné (en stères) pour le 15/04/2023, et devra être débardé avant le 30/06/2023. *Si ces délais ne sont pas respectés, vous vous exposez à une amende de 90 €.*

❶ Aucune procuration n'est autorisée au tirage au sort :
→ Vous devez être **présent** pour bénéficier d'un lot,
et **montrer une pièce d'identité** pour procéder au tirage.